

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### **SÉANCE SPÉCIALE DU 11 JUILLET 2016**

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 11 juillet 2016 à 18 heures au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1  
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Est également présent, M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Corporation de développement Cookshire-Eaton Innovation, subvention de fonctionnement 2016.**
- 5) **Jardin communautaire de Sawyerville, aide financière pour l'organisation d'un marché public.**
- 6) **Barrage de Sawyerville, convention de financement et entente de conservation entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et Nature Cantons-de-l'Est et la Ville de Cookshire-Eaton, autorisation de signature.**
- 7) **M. Gérard Jean, maire de Lanoraie, résolutions sur le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.**
- 8) **L'Équipe les Cancers, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques, tournoi de balle les 22, 23 et 24 juillet 2016.**
- 9) **Projet de centre communautaire, secteur Johnville, appel d'offres, services professionnels en architecture.**
- 10) **Période de questions.**
- 11) **Séance close.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**2) Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2016-07-5627

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Période de questions.**

Aucune.

**4) Corporation de développement Cookshire-Eaton Innovation, subvention de fonctionnement 2016.**

Résolution 2016-07-5628

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a fait l'acquisition d'un terrain sur la rue Pope au coût de 136 261 \$, incluant les frais d'arpentage et de notaire, pour favoriser l'implantation d'une brasserie dans ce secteur par Bocquébière;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit mettre ce terrain à la disposition de la corporation de développement Cookshire-Eaton Innovation pour le projet d'implantation de cette brasserie;

CONSIDÉRANT que cet achat n'était pas prévu dans la planification budgétaire 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que pour couvrir les frais reliés à l'achat du terrain sur la rue Pope, les montants soient pris de la façon suivante:

- Un montant de 48 294 \$ pris à même le fonds réservé créé suite à la vente du 210, rue Principale Est;
- Un montant de 87 967 \$ pris à même le fonds réservé pour des projets spéciaux créé suite à la vente du 1160, rue Craig Nord.

Cette résolution abroge la résolution 2015-11-5330.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2016-07-5629

CONSIDÉRANT la demande adressée à la corporation de développement Cookshire-Eaton Innovation par Boquébière pour un projet d'implantation d'une brasserie sur la rue Pope, concernant un cautionnement d'un montant de 35 000 \$ pour la réalisation des plans pour un bâtiment;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton prévoit engager la somme de 23 500 \$ pour l'engagement de personnel relié aux activités de la corporation de développement Cookshire-Eaton Innovation en 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu majoritairement:

QUE la Ville de Cookshire-Eaton avance la somme de 35 000 \$ à la corporation de développement Cookshire-Eaton Innovation sous forme d'un prêt sans intérêt pour une période indéterminée et que ce montant soit pris à même le fonds réservé pour des projets spéciaux créé suite à la vente du 1160, rue Craig Nord;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton prévoit verser la somme de 23 500 \$ à la corporation de développement Cookshire-Eaton Innovation en 2016 pour l'engagement de personnel relié à leurs activités et que ce montant soit pris à même le poste budgétaire 02 620 00 900;

Monsieur le maire demande le vote :

**ONT VOTÉ EN FAVEUR**

Yvon Roy  
Yvan Tremblay  
Roger Thibault  
Sylvie Lapointe

**4 votes en faveur**

**ONT VOTÉ CONTRE**

Pete Lachance  
Amanda Hamel

**2 votes contre**

ADOPTÉE SUR DIVISION

**5) Jardin communautaire de Sawyerville, aide financière pour l'organisation d'un marché public.**

Résolution 2016-07-5630

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accorde une aide financière de 1 000 \$ au Jardin communautaire de Sawyerville applicable uniquement sur les travaux électriques au jardin communautaire pour le marché villageois tels que décrits dans le document « Mise en place du marché villageois de Sawyerville - Évaluation des coûts 2016. »

QUE l'aide financière sera versée sur présentation de la facture de l'électricien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Barrage de Sawyerville, convention de financement et entente de conservation entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et Nature Cantons-de-l'Est et la Ville de Cookshire-Eaton, autorisation de signature.**

Le conseil convient de reporté ce point.

**7) M. Gérard Jean, maire de Lanoraie, résolutions sur le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.**

Résolution 2016-07-5631

**Projet de Loi sur les hydrocarbures**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU que ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

ATTENDU que le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui consacre la primauté de la Loi sur les mines et de la Loi sur les hydrocarbures sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- C. que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

ATTENDU que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité.

ATTENDU que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- A. le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.
- B. le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

ATTENDU que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

ATTENDU que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

ATTENDU que le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton demande à la FQM:

1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2016-07-5632

#### **Proposition sur le partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec.**

CONSIDÉRANT que les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élu-e-s municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;

CONSIDÉRANT que l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraîne de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants;

CONSIDÉRANT que pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;

CONSIDÉRANT qu'un tel développement entraîne des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montre déjà l'expérience de Gaspé et de Port Menier;

CONSIDÉRANT qu'un tel développement dans une communauté entraînerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques;

CONSIDÉRANT que le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;

CONSIDÉRANT que le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;

CONSIDÉRANT que le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

CONSIDÉRANT, somme toute, que l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton demande à la FQM :

1. de ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente;
2. de rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;
3. de faire connaître publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;
4. de déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;
5. d'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2016-07-5633

Avis de motion est donné par le conseiller Yvan Tremblay qu'elle présentera à une prochaine séance un Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

**8) L'Équipe les Cancers, demande en vertu du règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques, tournoi de balle les 22, 23 et 24 juillet 2016.**

Résolution 2016-07-5634

CONSIDÉRANT que l'équipe les Cancers demande l'autorisation pour la tenue d'un tournoi de balle les 22, 23 et 24 juillet 2016, à Sawyerville, en conformité avec le règlement 86-2007 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise, selon les dispositions des articles 27, 36 et 41 du règlement 86-2007, l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\*\*\*\*\*

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les soussignés, membres du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton, étant tous présents à la salle des délibérations le 16 février 2016, à 10 heures, renoncent à l'avis de convocation prévu pour l'ajout du point 9.

\*\*\*\*\*

**9) Projet de centre communautaire, secteur Johnville, appel d'offres, services professionnels en architecture.**

La directrice au développement communautaire, aux communications et aux loisirs informe le conseil que l'ouverture des soumissions se fera le 25 juillet 2014 à 14h05.

**10) Période de questions.**

Aucune.

**11) Levée de la séance spéciale.**

Résolution 2016-07-5634

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 19h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Noël Landry  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier